

La Semaine du patrimoine 2009

L'année 2009 marque le 225^e anniversaire de la constitution officielle établissant le Nouveau-Brunswick comme une province du Canada. De ce fait, la relation entretenue entre les peuples Autochtones et les peuples non-Autochtones du Nouveau-Brunswick est la plus longue de tout le pays. La première colonie européenne dans ce qu'on appelle aujourd'hui le Canada a été établie sur l'île Sainte-Croix en 1604. Cela signifie qu'au Nouveau-Brunswick, les Autochtones entretiennent des relations depuis plus de 400 ans avec les non-Autochtones. C'est ainsi dire que nous avons une longue histoire commune.

Durant notre histoire, nous avons lutté ensemble contre des ennemis communs, nous avons survécu à des désastres naturels et nous sommes passés à travers des temps économiques difficiles. Nous avons un passé en commun et nous aurons aussi un avenir en commun. Les générations antérieures ont créé la situation dont nous profitons aujourd'hui au Nouveau-Brunswick. Il nous revient donc de poursuivre leur travail pour assurer un meilleur avenir à nos enfants et petits-enfants. Nous devons essayer de bâtir une société qui attache une grande importance à l'égalité pour tous.

Les traités de Paix et d'Amitié des Maritimes ont influé sur la relation unique de notre province avec les Premières Nations pendant plus de 400 ans. Ces traités visaient à favoriser la paix et la collaboration.

Il importe de célébrer cette relation unique tout en reconnaissant les contributions considérables des Premières Nations à l'établissement et à la croissance du Nouveau-Brunswick. Le 225^e anniversaire de notre province nous donne l'occasion de célébrer l'histoire, la culture et les contributions de tous ceux et celles qui ont établie leur résidence au Nouveau-Brunswick. Les expériences difficiles des Premières Nations font partie non seulement de notre histoire provinciale, mais aussi de notre histoire nationale.

Voici certains membres des Premières Nations du Nouveau-Brunswick d'aujourd'hui ayant travaillé pour l'égalité et la prospérité : la sénatrice Sandra Lovelace Nicholas (Première Nation Tobique), le juge Graydon Nicholas de la Cour provinciale (Première Nation Tobique), Josh Sacobie (Première Nation St. Mary's), Roger Augustine (Première Nation Eel Ground) et Margaret Labillois (Première Nation Eel River Bar).

M^{me} Sandra Lovelace Nicholas est surtout connue pour avoir présenté une plainte devant la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies concernant les articles discriminatoires de la Loi sur les Indiens, et pour avoir fait pression pour l'adoption en 1985 d'une législation qui rétablissait les droits des femmes et de leurs enfants des Premières Nations du Canada. Le juge Graydon Nicholas est surtout connu pour son travail dévoué dans le système judiciaire de

la province du Nouveau-Brunswick. On a entendu parler de M. Josh Sacobie en raison de ses exploits dans l'équipe de football les Gee Gees de l'Université d'Ottawa, de son travail bénévole dans une communauté Crie du nord du Québec, et de la campagne « Un filet d'espoir » de l'UNICEF. M. Roger Augustine a fait parler de lui en raison de son élection récente à titre de vice-chef régional pour le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard à l'Assemblée des Premières Nations. M^{me} Margaret Labillois est une aînée bien connue au Nouveau-Brunswick, car elle est la première femme élue chef d'un conseil de bande en 1970.

Comme je l'ai déjà mentionné, les Autochtones et les Non-Autochtones ont une longue histoire en commun au Nouveau-Brunswick. Toutefois, les relations entre la province et les Premières Nations n'ont pas toujours été faciles. De temps à autre, nous avons connu des difficultés, mais nous avons continué à entretenir des relations malgré nos différences ou, peut-être, à cause de nos différences.

L'expérience nous a appris qu'il était possible de faire mieux. En 2007, le gouvernement provincial a signé avec toutes les 15 Premières Nations *l'Entente bilatérale sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq, les Malécites et la province du Nouveau-Brunswick*. Depuis, nous avons eu de nombreuses opportunités pour nous rencontrer et discuter. Il n'y a jamais eu autant de consultations entre le gouvernement provincial et les Premières Nations que durant les dernières années.

Au moment où le Nouveau-Brunswick se dirige vers l'autosuffisance, nous constatons que nous pouvons et que nous devons en faire beaucoup pour faire en sorte que nos plus importantes ressources, c'est-à-dire les peuples de notre province, se connaissent et se comprennent mieux afin d'avoir plus de respect les uns pour les autres.

En célébrant notre diversité, nous protégeons la solidité de la riche fondation culturelle de notre province.

Le ministre responsable des Affaires autochtones,

Rick Brewer